

Berne, le 21 février 2003

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de pouvoir vous donner les dernières nouvelles de la Division des marques.

1. JAPON: nouvelle pratique pour la facturation des taxes

Depuis le 1er janvier 2003, les taxes pour le Japon sont facturées en deux parties (selon la règle 34.3)a) du Règlement d'exécution commun):

Première partie:

- pour une classe CHF 263.--
- pour chaque classe supplémentaire CHF 199.--

Ces taxes sont facturées comme d'habitude par l'Institut avant la transmission de la demande d'enregistrement internationale ou de la désignation postérieure à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Deuxième partie:

- pour une classe CHF 876.--
- pour chaque classe supplémentaire CHF 876.--

Cette partie, à payer après l'enregistrement seulement, n'est due que si le Japon admet totalement ou partiellement la marque. Dans ce cas, l'OMPI vous enverra une notification du Japon, dans laquelle figurera le nombre de classes pour lesquelles le paiement est dû ainsi que le délai de paiement. Ces taxes sont à payer directement à l'OMPI. L'information détaillée de l'OMPI est disponible sous <http://www.wipo.org/madrid/fr/index>

2. Dépôts de marques

Voici un aperçu de l'évolution des dépôts de demandes d'enregistrement de marques suisses au cours des six dernières années :

1997
10'472

1998
10'862

1999
11'933

2000
15'622

2001
12'361

2002
11'596

3. Les 10 ans de l'actuelle loi sur la protection des marques

Comme annoncé dans notre newsletter 01/2003, l'Europainstitut de l'Université de Bâle et l'Institut marquent cet anniversaire par l'organisation d'un colloque (en allemand), qui se tiendra le mercredi 26 mars 2003 dans le Kollegiengebäude de l'Université de Bâle. Il traitera de questions d'actualité en relation avec le droit des marques. Le programme et le formulaire d'inscription se trouvent sur notre site. Sous <http://www.ige.ch/F/news/2003/n100.htm> . Pour plus d'informations veuillez contacter Madame Iris Weber (<mailto:iris.weber@ipi.ch>).

4. exensis IP-Search: Tout savoir sur les brevets et les marques

L'Institut propose maintenant ses services de recherches en brevets et de marques sous le nom de exensis IP-Search. Tirez vous aussi parti des informations que recèlent les marques et les brevets. Consultez notre site <http://www.exensis.ch> ou envoyez-nous un courrier électronique à <mailto:exensis@ipi.ch> pour commander notre documentation.

5. Service à la clientèle

Nous tenons à vous rappeler l'existence du service à la clientèle de la Division des marques. N'hésitez pas à soumettre vos suggestions, questions ou réclamations au soussigné par téléphone (+41 (0)31 322 48 28) ou par e-mail (<mailto:philip.thomas@ipi.ch>).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Philip Thomas
Responsable service à la clientèle

N. B. Cette newsletter vous parvient suite à votre inscription. Si vous ne désirez plus la recevoir, veuillez vous désabonner sur <http://www.ige.ch/F/marke/m201.htm>